



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

adoption

Question écrite n° 94481

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les inquiétudes des familles adoptives concernant l'avenir des procédures individuelles d'adoption. De nombreuses associations d'adoptants s'inquiètent d'une possible suppression de la procédure d'adoption internationale par démarche individuelle. Dans le cadre des engagements pris par la France au travers de la convention de La Haye, une réflexion serait en cours sur une nouvelle modification du régime de l'adoption internationale. Aujourd'hui, 37 % des adoptions en France sont réalisées au moyen de cette procédure. Même s'il s'est fortement développé, le recours à l'Agence française de l'adoption (AFA) reste en effet inférieur à ce pourcentage. À l'inverse, pour certains pays, l'adoption par démarche individuelle reste très majoritaire. C'est par exemple le cas de la Russie, avec 80 % des adoptions. Une suppression de l'adoption par démarche individuelle priverait sans doute de nombreuses familles de la possibilité d'adopter. Il semblerait préférable de réformer cette pratique, autorisée par la convention de La Haye, tout en préservant la pluralité des modes d'adoption. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de cette réforme de l'adoption par démarche individuelle.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94481

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13156

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)